



Cuve à fuel percée pendant le nettoyage

Par **jeanhyacinthe**, le **19/04/2018** à **14:45**

Bonjour, j'ai contactée la SARP, filiale de Veolia pour le nettoyage de ma cuve à fuel. Ils l'ont percé; après 24h sans chauffage ni eau chaude (seule avec mes 3 jeunes enfants), ils m'ont livrée un bidon de 200l (de MON fuel qu'ils avaient pompé avant le nettoyage) et ont fait venir le chauffagiste pour les branchement. Mon assurance habitation me renvoie vers leur assureur. Ils viennent à 2 bientôt à mon domicile et vont probablement rejeter leur responsabilité en invectivant la vétusté de la cuve. Dans ce cas, il ne fallait pas intervenir du tout!!!! il me semble que c'est leur responsabilité!! Je me retrouve avec une solution de chauffage bancale et mes yeux pour pleurer un remplacement de cuve enterrée de près 9 000 € de frais???? J'ai bien besoin d'aide.... merci

Par **nihilscio**, le **19/04/2018** à **15:02**

Bonjour, il ne fallait pas intervenir, dites-vous, mais c'est vous qui avez demandé l'intervention. L'entreprise n'a fait que ce que vous lui avez demandé. Il est évident que la cuve est vétuste. S'il a suffi de la nettoyer pour la percer, c'est qu'elle était complètement rouillée, impropre à son usage et dangereuse et qu'il fallait de toutes façons cesser de s'en servir. Ce n'est pas l'entreprise que vous avez fait intervenir pour le nettoyage qui est responsable de la vétusté de votre cuve à fuel et qui va vous en fournir une neuve à ses frais. Il est certainement préférable que le désordre se soit manifesté à l'occasion d'un nettoyage alors qu'elle était vide plutôt qu'aussitôt après un remplissage.

Par **jeanhyacinthe**, le **23/04/2018** à **16:33**

Bonsoir [NIHILSCIO](#),
juste pour votre gouverne, j'ai porté l'affaire devant un tribunal civil qui m'a donné raison...
je viens d'encaisser un chèque de 6000 Eur pour les dégâts causés par



leur prestation.

Par **nihilscio**, le **25/11/2019** à **21:38**

Bonsoir,
Pour nous éclairer, pourriez-vous préciser ce qui a été reproché à l'entreprise ? Je suppose qu'il y a eu une expertise. Qu'elle en était la conclusion ?

Par **Lag0**, le **26/11/2019** à **06:57**

Bonjour,
Il y a un bug dans les dates ou quoi ?
Premier message de [JEANHYACINTHE](#) qui vient se renseigner le 19/04/2018.
Le 23/04/2018, soit moins de 5 jours après, [JEANHYACINTHE](#) a porté l'affaire au tribunal et a eu le résultat !
Le 25/11/2019, [NIHILSCIO](#) répond...